

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17 septembre 2025	L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois septembre à 18h30 Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire
Date de la séance 23 septembre 2025	<u>Etaient présents</u> : Christian Asse, Jérémie Roseau, Véronique Gicquel-Auzannet, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Delphine Besson, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.
En exercice : 29	
Présents : 20	
Pouvoir : 3	<u>Excusés</u> : Sandrine Boire, Marinette Lebon, Jean-Michel Eude, Corentin Riou, Emmanuelle Isabelle, Béatrice Gautier,
Votants : 23	<u>Absents</u> : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Julie Morin,

Pouvoirs :

Sandrine Boire a donné pouvoir à Christian Asse
 Marinette Lebon a donné pouvoir à Edith Aubert
 Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Jérémie Roseau

Anne-Claire Poignard est désignée secrétaire de séance.

DEL2025_09_17

REGULARISATION DU DEPOT DE GARANTIE VERSE PAR LA SOCIETE PLE INFORMATIQUE

L'état des cautions locatives arrêté au 24 juin 2025, transmis par les services de la Trésorerie, fait apparaître une caution versée par la société PLE Informatique, ancien locataire du bâtiment situé au 1 rue de Vaucelles.

En 2019, la société PLE Informatique est devenue propriétaire du bien suite à son acquisition. Toutefois, ni l'acte de vente ni le décompte prévisionnel du vendeur n'ont mentionné le dépôt de garantie d'un montant de **595 euros**, encaissé par le titre n°386/2014.

Vu la décision n°014-10/YD06 du 20 octobre 2014 relative à la conclusion du contrat de location avec la société PLE Informatique, précisant le versement d'un dépôt de garantie de 595 euros,

Vu la délibération n°DEL2018-10-09 du 30 octobre 2018 portant sur la cession du bâtiment sis 1 rue de Vaucelles à ladite société,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 septembre 2025.

Considérant que le dépôt de garantie n'a pas été pris en compte dans le calcul du prix de vente,

Considérant que la société PLE Informatique a cessé toute activité et est définitivement fermée depuis 2024, rendant impossible la restitution du dépôt de garantie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- DECIDE DE PROCEDER à la régularisation comptable en **encaissant la somme de 595 euros au compte de recette 165.**

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,

Anne-Claire POIGNARD

Le Maire

Yves DESHAYES